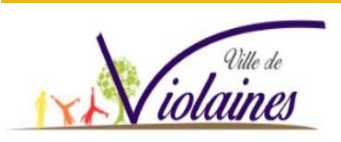




VILLE de **Violaines**

Débat d'Orientation budgétaire 2018

Présenté le 22 février 2018



Ville de Violaines

- ▶ **Préambule**
- ▶ **Le cadre de l'élaboration du budget 2018**
- ▶ **Rétrospective financière des années 2013 à 2017**
- ▶ **Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2018**

PREAMBULE

- ▶ Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités (Régions, Départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements) et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.
- ▶ L'article 107 de la loi NOTRe (« amélioration de la transparence financière »), en date du 7 août 2015, a modifié l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales concernant le débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

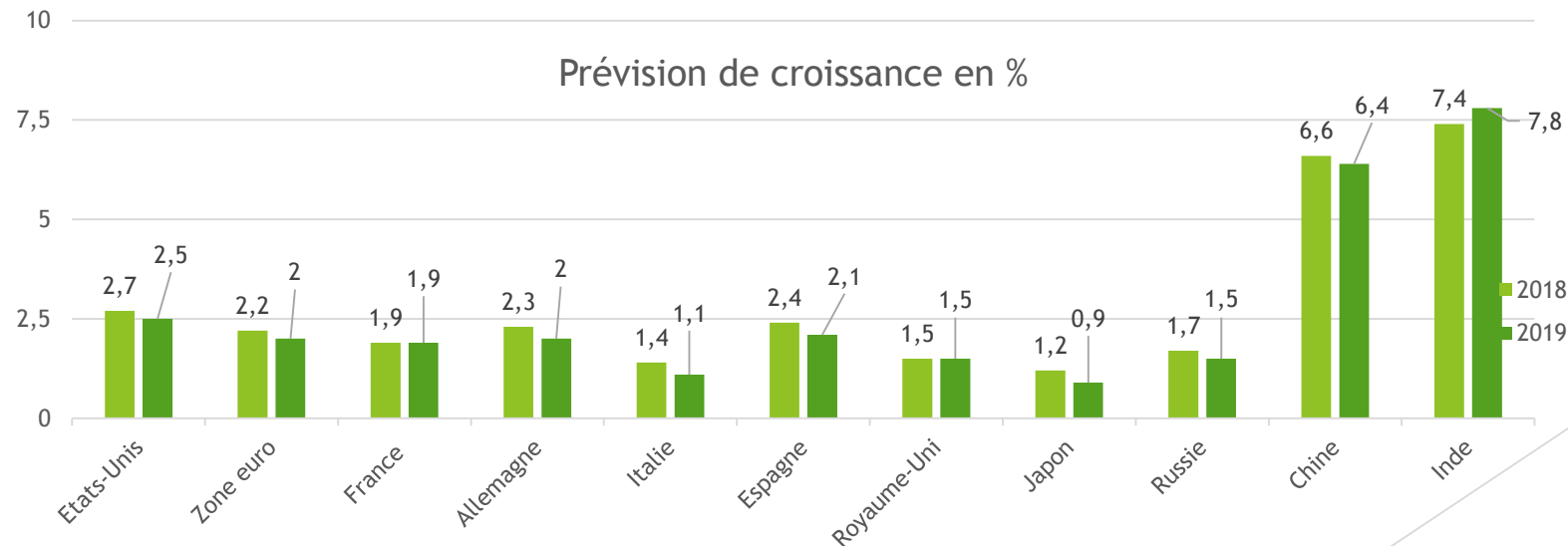
PREAMBULE

- ▶ Le rapport doit ainsi désormais comprendre pour les communes dont la population est comprise entre 3500 habitants et 10 000 habitants, les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- ▶ La Loi NOTRe impose que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires soit mis en ligne sur le site internet de la commune.
- ▶ Enfin, le rapport est obligatoirement transmis au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer du respect de la loi.

1 Une reprise de la croissance mondiale qui se confirme

1.1 L'économie mondiale entretient sa dynamique.

- Le Fonds Monétaire International prévoit une croissance de l'économie mondiale, qui devrait être de 3,9%, tant en 2018 et 2019.
- L'activité économique mondiale continue de se raffermir. La production a progressé de 3,7%
- La croissance de 2017 s'avère ainsi supérieure de 0,5 point à celle de 2016.
- Deux facteurs explicatifs : - D'une part la dynamique générale de la croissance et d'autre part le surplus général de croissance de 0,2 point est pour moitié la conséquence des changements récents de politique fiscale votée aux États-Unis, autrement dit les baisses d'impôts des entreprises et des ménages américains.



1.2 Les prévisions de croissance de la zone euro en hausse

- ▶ La Commission européenne relève ses prévisions de croissance pour la zone euro en 2018 comme en 2019 pour tenir compte de l'environnement international qui s'améliore.
- ▶ L'exécutif communautaire a revu ainsi en hausse ses anticipations de croissance du PIB à 2,2% pour 2018 puis 2,0% pour 2019, soit respectivement 0,2 point et 0,1 point.
- ▶ Ces révisions s'expliquent par "une meilleure dynamique conjoncturelle en Europe, où l'embellie sur le marché du travail se poursuit et où la confiance économique est particulièrement élevée, et un redressement plus marqué que prévu de l'activité économique mondiale et des échanges commerciaux internationaux".
- ▶ Pour l'ensemble de l'Union européenne, la CE a révisé ses prévisions de croissance dans les mêmes proportions que pour la zone euro, à 2,2% (+0,2 point) pour 2018 et 2,0% (+0,1 point) pour 2019.
- ▶ Ses attentes pour les deux principales économies de la zone, l'Allemagne et la France, évoluent dans le même sens.
- ▶ Elle anticipe ainsi un PIB allemand en hausse de 2,3% en 2018 puis 2,1% en 2019, soit dans les deux cas 0,2 et 0,1 point de plus que prévu précédemment.

1.3 *L'environnement national*

- Pour la France, la révision du PIB par la Commission européenne est un peu plus forte, à 2,0% (+0,3 point) pour 2018 et 1,8% (+0,2 point) en 2019, là où le gouvernement s'en tient à 1,7% pour les deux années.
- Ce rebond de la croissance est notamment dû à la consommation des ménages (+1,3% pour la consommation et +5,1% pour l'investissement), qui bénéficient toujours de taux d'intérêts faibles, sur la première partie de l'année 2017. Sur la fin d'année, c'est l'investissement des entreprises qui prend le relais (+4,3%).

2 Projet de Loi de Finances 2018 : contractualisation avec les collectivités et réforme d'ampleur de la taxe d'habitation

- ▶ Le PLF 2018 (Projet de Loi de Finances) présente pour le volet des collectivités locales de nombreuses dispositions comportant notamment, une contractualisation « Etat et collectivités locales », et, une modification en profondeur de la fiscalité locale avec la suppression partielle progressive de la taxe d'habitation.
- ▶ **2.1 Le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et l'augmentation des dotations péréquatrices en 2018**
- ▶ La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour 2018. L'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent dans le cadre d'une contractualisation.
- ▶ Pour Violaines, la DGF a évolué de la manière suivante sur les 5 dernières années :

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF reçue	651 281€	616 450 €	534 865 €	447 551 €	391 039 €
Evolution de la DGF (en €)		-34 831 €	-81 585 €	-87 314 €	- 56 512 €
Evolution de la DGF (en %)		-5,35 %	-13,23 %	-16,32 %	- 35,27 %
Baisse cumulée (en €)				-203 730 €	-260 242 €
Baisse cumulée (en %)				-31,28 %	-66,55 %

8

- ▶ **Estimation de la DGF pour 2018 : 366 484€**

Pacte entre l'Etat et les collectivités locales

- L'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies de 13 milliards € sur le quinquennat.
- Contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités locales (les régions, les départements, les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et les communes de plus de 50 000 h).
- Les collectivités devront limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an hors inflation pendant 5 ans.
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants (et les communautés de plus de 50 000 habitants), mise en place d'une règle d'or renforcée en matière d'endettement consistant à accroître sa capacité d'autofinancement et en minorant le recours à l'endettement.

Augmentation de la péréquation verticale

- Augmentation de 190 millions des allocations péréquatrices (DSU et DSR) au sein de la DGF. Concernant la seule DSU, elle devrait augmenter de plus de 90 M€.
- La DSR a évolué de la façon suivante pour Violaines :

	2013	2014	2015	2016	2017
DSR reçue	31 790	34 070	33 692	34 264	36 211
Evolution de la DSR (en €)		+ 2 290	-380	+ 572	+ 1 947
Evolution de la DSR (en %)		+0,07 %	-1,10 %	+1,69 %	+5,38 %
Hausse cumulée (en €)				+ 2 482	+ 4 429
Hausse cumulée (en %)				+ 0,66%	+ 6,04 %

- Estimation de la DSR pour 2018 : 37 550 €

2.2 Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

- Vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020.
- L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite à la charge du contribuable local. Le taux considéré est celui de la taxe d'habitation, des taxes spéciales d'équipement additionnelles et de la taxe Gemapi.

2.3 Dotation de soutien à l'investissement local

- Prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 655 millions d'euros.

2.4 Automatisation du FCTVA

- Mise en place de l'automatisation du fonds de compensation de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019 via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables.

2.5 Le FPIC maintenu à un milliard d'euros

- Le montant est, à nouveau fixé, à un milliard d'euros en 2018, comme en 2016 et en 2017.

2.6 Allocations compensatrices d'exonérations d'impôts locaux

2.7 Autres mesures

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (Cartes Nationales d'Identité et Passeports)

- Le montant forfaitaire par dispositif de recueil passerait de 5 030 € par an à 8 580€

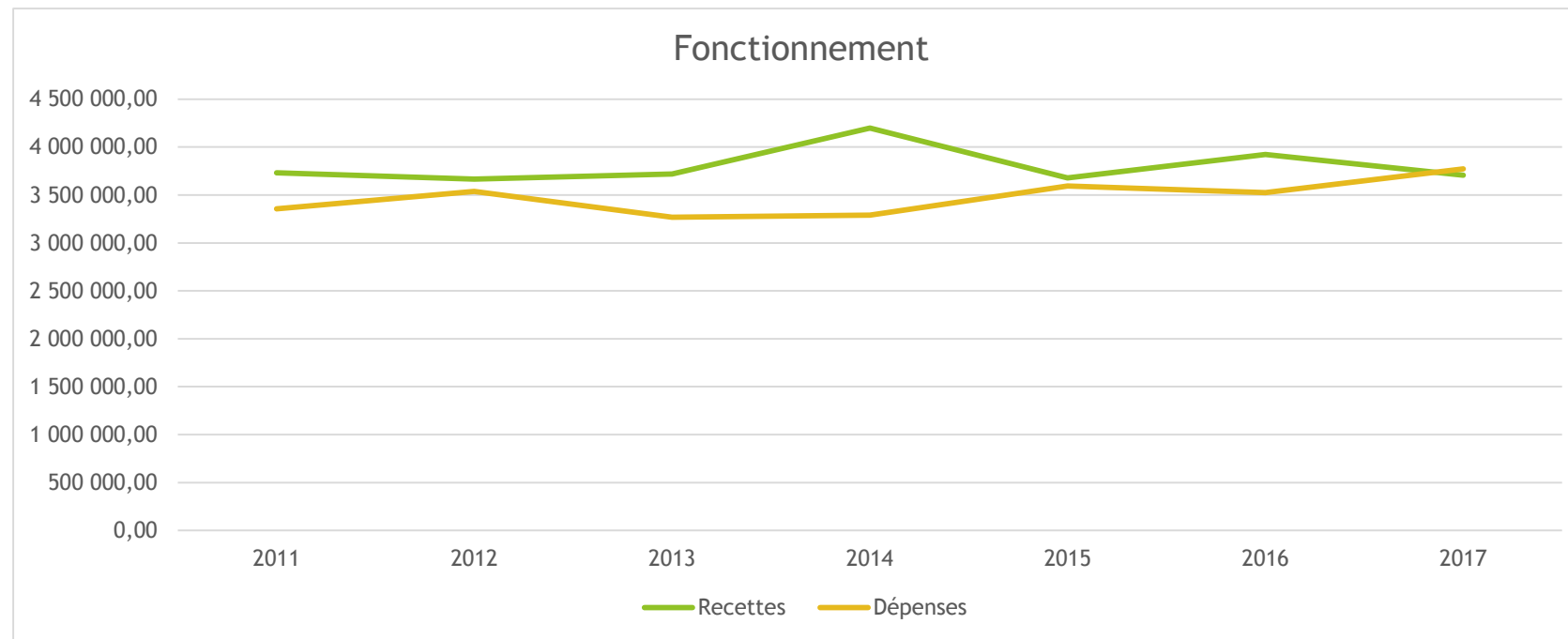
Revalorisation de la valeur locative foncière

- Revalorisation de 1,2% de la valeur locative foncière.

3. Le contexte local : le Bloc Communal

3.1 Evolution du budget de Fonctionnement (avec estimation de 2017)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes avec Excédent	6 873 088	7 198 101	7 101 833	7 203 571	7 594 393	7 923 261	8 022 482
Sans excédent	3 731 389	3 667 171	3 718 869	4 199 522	3 679 358	3 921 674	3 705 781
Dépenses	3 356 668	3 539 097	3 267 344	3 288 537	3 592 806	3 523 971	3 773 627



- ▶ Le montant des recettes apparaissant sur le graphique sont des recettes sans le report de l'exercice N-1.
- ▶ Selon les estimations, en attendant la confirmation du compte administratif :

Les dépenses de 2017 ont augmenté de 7,08% par rapport à 2016

- ▶ Notamment due à la location de modulaires pour l'école maternelle et des charges du personnel (relèvement des taux de cotisation CNRACL et IRCANTEC) et les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

Pour les recettes, elles ont diminué de 5,50 % par rapport à 2016.

- Cette baisse est due notamment par la baisse de la DGF et du recouvrement de la taxe foncière et habitation (changement du taux d'imposition).

Détail des Produits locaux sur les 3 dernières années

	2015	2016	2017
Taxe Habitation et Foncier	732 256	738 337	698 612

3.2 La Capacité d'autofinancement

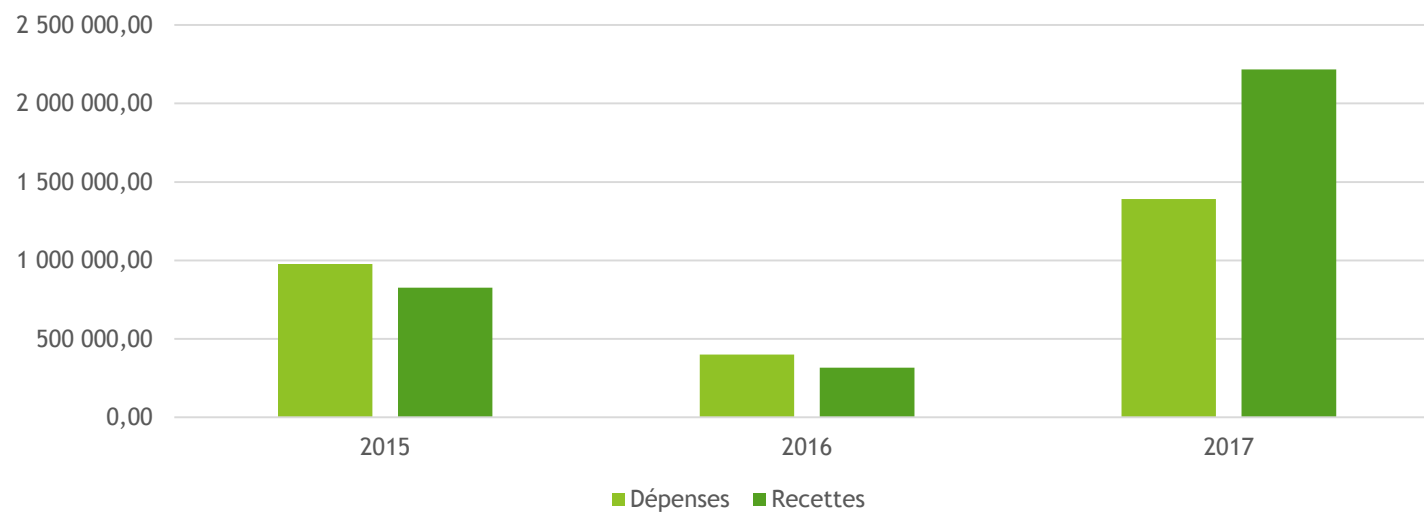
	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	7 101 833	7 203 571	7 594 393	7 570 062	8 224 074
Dépenses de gestion courante	3 267 344	3 288 537	3 592 806	3 523 971	3 782 874
Capacité d'autofinancement	3 834 489	3 915 034	4 001 587	4 046 091	4 441 200

3.3 Evolution du budget d'investissement

Sur les 3 dernières années avec estimation sur l'année 2017.

	2015	2016	2017
Recettes avec Excédent	1 395 308	734 010	2 550 006
Sans excédent	825 914	317 008	2 216 621
Dépenses	978 306	400 626	1 391 482

Investissement



Les dépenses de 2017 ont évolué de 247 % par rapport à 2016

- Cela est du notamment aux frais d'études et au début des travaux du projet école maternelle / crèche /salle d'activité ainsi qu'au nouveau marché de voirie (400 000 €).

Les recettes de 2017 augmente d'environ 600 %

- Du fait de la souscription d'un emprunt à hauteur de 2 000 000 €.

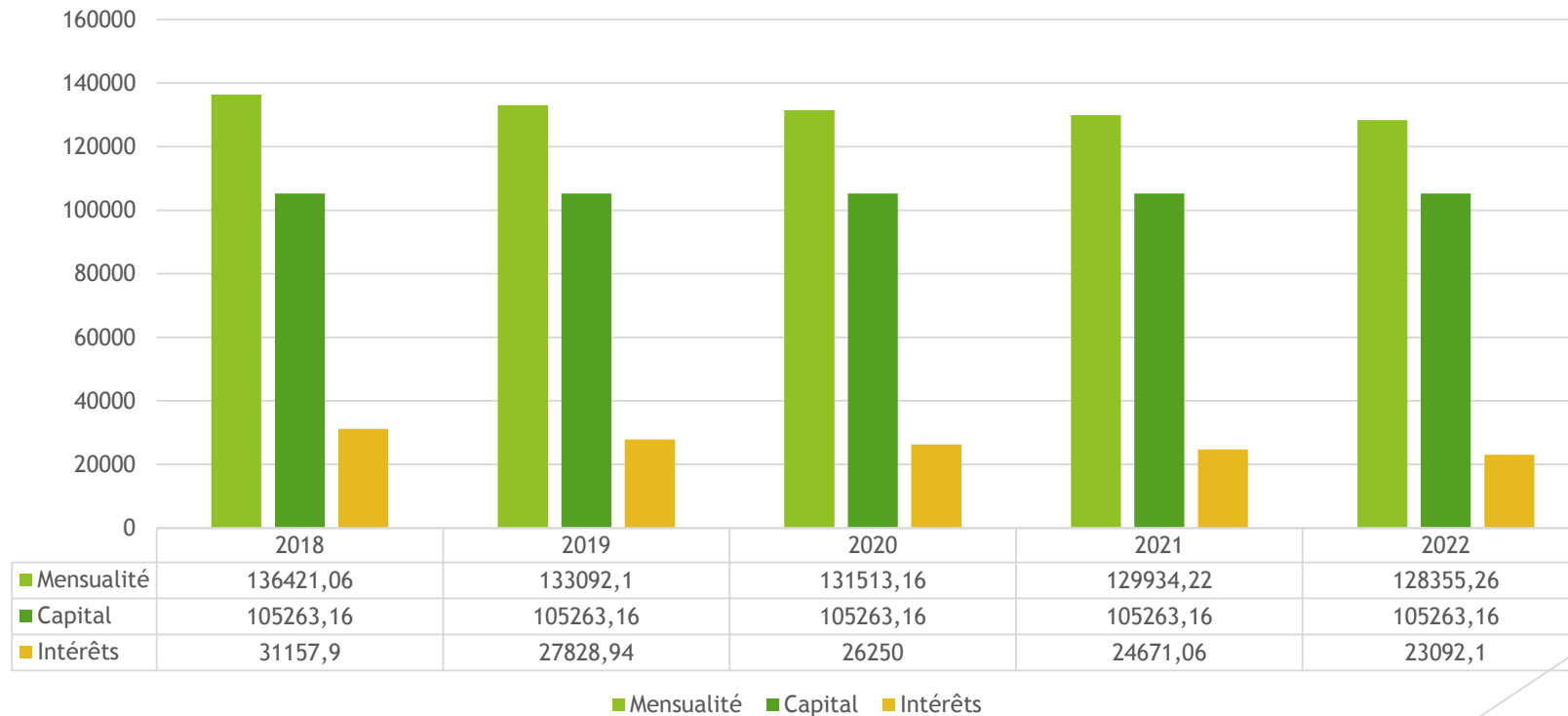
Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2017

- ▶ Travaux de rénovation des salles de classe de l'école VARET
- ▶ Equipement des classes de l'école VARET de Tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, tablettes numériques et PC portable
- ▶ Réfection de voiries et de trottoirs
- ▶ Vitrines d'information
- ▶ Achat d'un Camion et d'un Tracteur d'occasion pour les services techniques
- ▶ Divers achats (tables / broyeur / illuminations /clôture Mont Soret...)

3.4 L'endettement de la commune

- Afin de financer le projet de construction de l'école maternelle, structure de la petite enfance et de la salle d'activité, en plus des subventions sollicitées, la commune a contracté un emprunt de 2 000 000 € en fin d'année 2017 avec un début de remboursement en mars 2018, pour une durée de 20 ans.

Remboursement Emprunt
sur les 5 premières années



4. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2018

Le gouvernement a pour objectif d'assainir les finances publiques nationales. Cela est, certes, un objectif louable mais ne doit plus peser sur les collectivités locales qui ont déjà effectué des efforts considérables ces cinq dernières années. La commune a, d'ailleurs, largement contribué à cet effort.

La commune fait le choix de maintenir les services à la population et ne souhaite donc pas en supprimer.

De ce fait, nous cantonnons les réductions budgétaires sur ce qui affectera le moins les familles.

4.1 Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses générales

Maîtrise des dépenses notamment en pratiquant :

- La politique des 3 devis
- La renégociation pour chaque achat effectué quel que soit le montant.

A) Les charges générales

- ▶ L'inflation prévue en 2018 est de l'ordre de 1,2 % à 1,3 %. Cela va avoir un impact sur le coût des matières premières (EDF, Gaz, alimentation...).
- ▶ Pour autant, la municipalité entend poursuivre le suivi rigoureux des charges mis en place.
- ▶ Ainsi, globalement, **la stabilisation des charges à caractère général devrait se poursuivre sur l'exercice 2018.**

B) Les dépenses de personnel en augmentation

- ▶ Outre les revalorisations indiciaires des agents, la revalorisation du Smic (1,24 %), le coût en année pleine des revalorisations du point d'indice de la fonction publique (+0,6 % en juillet 2016 et +0,6 % en février 2017), la hausse des diverses cotisations de l'ensemble des agents, en 2018, le chapitre des charges de personnel (012) devrait connaître une évolution de l'ordre de 4 à 5 %.
- ▶ Comme les années passées, la collectivité fera appel au job de printemps et d'été. Il s'agit là d'une contribution modeste, mais démontrant l'implication de la collectivité en faveur des jeunes étudiants violainois.

Courant 2018, voir début 2019, l'effectif de la commune sera renforcé avec le recrutement d'un garde champêtre qui exerce des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques.

C) Les charges de gestion courante

La commune poursuivra son soutien aux associations au même niveau que les années précédentes à hauteur de 150 000 €.

Les actions de 2017 seront reconduites dans leur intégralité telles que :

- La vilaine course, le concours des maisons fleuries et l'expo Part'age.
- La semaine bleue, l'organisation d'une sortie d'une journée et distribution de colis.
- L'accueil d'un évènement Conteur en campagne, sortie au théâtre à Lille et une séance de cinéma plein air.

4.2 Les dépenses d'investissement

- Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 21 et 23.
- Ces dépenses varient annuellement en fonction de l'avancée des projets.
- En 2018, dans la lignée des années précédentes, les efforts de la commune porteront sur la valorisation de son patrimoine existant, la modernisation des voiries et la finalisation des projets engagés.

A) La poursuite des projets en cours

- Construction de l'école maternelle, de la structure petite enfance et de la salle d'activité,
- Rénovation de la salle de musique (J.M LEKEUX),
- Rénovation de la salle J. MOULIN (peintures, éclairages, menuiseries...),
- Rénovation de la Salle des mariages (décorations, peintures),
- Rénovation du skate park,
- Aménagement de trottoirs et réfection de voiries.

B) L'amélioration du cadre de vie

- Entretien des Chemins pédestre et fleurissement de la ville (création de massif)
- Aménagement d'un piétonnier pour le tourisme fluvrestre (depuis le cimetière jusque entrée de ville,
- Embellissement du Cimetière (conformité des toilettes, accessibilité de l'allée principale, nouveau portail...),
- Réfection d'une partie des vitraux de l'église (tranche 1),
- Enfouissement des réseaux,
- Modernisation de l'éclairage public,
- Mise en conformité de quais de bus,
- Installation de feux intelligents (Carrefour des rues Varet/Pachurka/Chênes)

C) Autres investissements

- Véhicule électrique,
- Chapiteau et/ou un barnum,
- Mobilier urbain (bancs/poubelles/cendriers),
- Panneau de signalisation et panneau d'affichage électronique,
- Abris à vélo ou arceaux devant l'aire de jeux,
- Dotation complémentaire de tablettes pour l'école VARET (2 lots de 15) et équipement d'une 10^{ème} classe,
- Equipement de matériel pour l'école maternelle.

- Le plan pluriannuel des principaux investissements de la collectivité est établi sur 3 ans comme suit :

	2017	2018	2019
Projet école maternelle	1 000 000	2 300 000	
Travaux de voiries	400 000	400 000	400 000
Mise en accessibilité des bâtiments	54 570	118 400	43 970
Travaux des bâtiments	60 000	60 000	60 000
Modernisation de l'éclairage public	25 000	211 000	211 000

4.3 Les recettes de fonctionnement :

- ▶ Pour financer les dépenses, la commune dispose des recettes de fonctionnement selon les estimations
- L'excédent (4 270 870€)
- Les dotations de l'État (420 000€),
- L'attribution de compensation, qui sera en diminution par rapport à 2017 avec la reprise de la compétence « eaux pluviales» (1 746 684€),
- La fiscalité des ménages (545 486€),
- Les produits issus des services (155 000€),
- Les taxes indirectes (70 300€).

Ces recettes sont complétées par l'ensemble des produits que la collectivité génère grâce à ses investissements.

Maintien du gel des taux concernant la fiscalité locale.

Les taux de fiscalité sur la commune demeurent bas comparativement aux taux pratiqués en moyenne sur le territoire nationale pour les communes de même strate.

Détails des Produits locaux de 2018 estimatif, avec application de la réforme de la taxe d'habitation.

Taxe d'habitation :	202 383 €
Taxe Foncière Bâti :	322 617 €
Taxe Foncière non Bâti :	20 486 €

En %	2014	2015	2016	2017	Moyenne de la strate 3 500 hab à 5 000 hab (2016)
TH	10,74 %	10,74 %	10,74 %	9,94 %	14,06 %
TFB	10,74 %	10,74 %	10,74 %	9,77 %	19,21 %
TFNB	28,40 %	28,40 %	28,40 %	26,28 %	51,95 %

4.4 Les recettes d'investissement :

- ▶ Les principales ressources d'investissement sont représentées par :
 - L'autofinancement (1 491 907€),
 - Le FCTVA (62 400) €,
 - La T.L.E (Taxe Locale d'Équipement) 17 500 €,
 - Les dotations aux amortissements (189 340€).

- ▶ La commune sollicitera les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Agglomération...) afin d'obtenir leur soutien financier sur les projets d'investissement.

- ▶ Le recours à l'emprunt par la commune n'est pas prévu pour cette année.

CONCLUSION

- ▶ La commune fait face, autant que faire se peut, à l'amoncellement des mauvaises nouvelles impactant les finances publiques ; la gestion quotidienne stricte des deniers publics permet d'y répondre.
- ▶ Malgré un autofinancement prévisionnel qui se maintient, la situation financière de la commune restera saine, ceci nous permettant de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes ménages et de maintenir les investissements afin de continuer à valoriser la commune, la rendre attractive au regard de la qualité des services proposés.
- ▶ Les élus ont donc choisi de fonder leurs orientations budgétaires sur les préoccupations essentielles, sans réduire le périmètre du service public et tout en finalisant les projets en cours.
- ▶ Aussi pour 2018, la commune de Violaines décide :
- ▶ **1) qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière**
- ▶ **2) la poursuite de ses efforts d'investissement avec, notamment :**
 - L'embellissement des voiries (enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie, et réfection),
 - L'entretien continu de son patrimoine bâti,
 - La mise en valeur de ses espaces naturels.
- ▶ **3) le maintien des crédits alloués aux associations et aux écoles,**
- ▶ **4) l'offre d'animation diversifiée aux jeunes violainois**
- ▶ **5) la poursuite de ses actions environnementales.**



Le budget prévisionnel 2018 sera soumis au Conseil municipal du 20 mars 2018.

VILLE de **Violaines**

Débat d'Orientation budgétaire 2018

Merci pour votre attention